



La Vie de la Commune en Bref

Année 2023, N° 67

Date de parution : SEPTEMBRE 2023

**EXPÉRIENCE
ET JEUNESSE,
ENSEMBLE
POUR SAINT-
LÉGER**

Dans ce numéro :

Taxe foncière : pas d'augmentation par la commune	1
Prolifération des mauvaises herbes dans le village	2
Rappel de l'enquête auprès des ménages	2
CARSAT : suspension du bus itinérant	3
La rentrée scolaire 2023/2024	3
Ça s'est passé à la Médiathèque !	4-5
A.C.M. Juillet 2023	6
La commission des fêtes	7
Noël de la solidarité	8
Le colis des aînés	8
Fêtes à venir	8

**Mairie de
SAINT-LÉGER-
LÈS-DOMART**

Tél.: 03-22-52-90-90

Fax : 03-22-39-05-30

Mail : mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net

Web : https://

www.mairiesaintlegerles-domart.fr/

Horaires d'ouverture:

Du Lundi au Vendredi : 8H30-12H00 au public et de 14H00-17H00 par téléphone ou sur rendez-vous.

TAXE FONCIÈRE : PAS D'AUGMENTATION PAR LA COMMUNE

La commune de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART a décidé de ne pas augmenter son taux d'imposition de la taxe foncière. Il en est de même pour l'intercommunalité et la TEOM dont les taux sont identiques à 2022.



Et pourtant, les propriétaires ont constaté en recevant leur avis d'imposition foncier fin septembre, partout en France, une hausse de la taxe foncière 2023 dont la commune de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART **n'est absolument pas responsable** !

EXPLICATIONS :

Cette majoration **est due à l'augmentation record par l'État de la valeur locative (= base fiscale)** des biens, utilisée pour le calcul de la taxe.

La taxe foncière prend en compte deux données :

- Le taux d'imposition voté par les communes et l'intercommunalité.
- L'évolution de la valeur locative des biens revalorisée chaque année par l'État au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Cette valeur locative, sur laquelle les communes n'ont donc AUCUN POUVOIR, augmente fortement cette année (+ 7,1 % au 1er janvier 2023). Cela conduit inéluctablement à une augmentation du montant de la taxe foncière, même sans augmentation des taux communaux et intercommunaux !

La Municipalité de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, a décidé de ne pas augmenter le **taux qui est identique depuis 20 ans** ! Un engagement que la commune parvient à tenir grâce à une gestion fine et optimisée, à des efforts consentis sur les dépenses, mais aussi grâce aux différentes aides versées par la Communauté de Communes Nièvre et Somme (= C.C.N.S.).

CONCLUSION :

Il est important que les propriétaires fonciers comprennent que la hausse de la taxe foncière n'est pas imputable à la municipalité de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART. Elle relève de l'augmentation de la valeur locative qui est déterminée et votée par les services fiscaux de l'État et corrélée avec l'inflation.

INFORMATIONS SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE

Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par votre conseil municipal et/ou intercommunal.

Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de **7,1 %** pour les locaux d'habitation en 2023.

De 2022 à 2023, vos collectivités ont décidé que votre taux d'imposition va évoluer pour* :

- la commune de 57,56 % à 57,56 %
- l'intercommunalité de 2,16 % à 2,16 %

TAUX INCHANGÉS

Taxes foncières 2023		Commune
Taux 2022		57,56 %
Taux 2023		57,56 %
Adresse		TAUX INCHANGÉS
Base		0
Cotisation		0
Cotisation lissée		0
Adresse		
Base		0
Cotisation		0
Cotisation lissée		0
Cotisation 2022		718
Cotisation 2023		769
Variation		+7,10 %

Une évolution des contributions décidée par l'État, SANS CAPACITÉ d'intervention de la part de la commune.

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MAUVAISES HERBES DANS LE VILLAGE.

Depuis le 1er Janvier 2017, l'usage des pesticides par les personnes publiques (communes, collectivités territoriales, établissements publics ...) est interdit pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

La conséquence est désastreuse pour l'image de notre village. Les mauvaises herbes prolifèrent sur le domaine public - et plus particulièrement les caniveaux et trottoirs - à une telle vitesse que nos agents ont des difficultés à faire face. Cette situation n'échappe à personne, pour autant nous nous mobilisons pour trouver une solution. Nous nous sommes dotés d'un désherbeur thermique, mais son efficacité est discutable et surtout demande des passages plus fréquents. Le passage de la balayeuse et du désherbeur mécanique est satisfaisant pour les grands espaces publics (places, parvis église et mairie ...) et les caniveaux mais pas pour les trottoirs où le travail manuel reste la méthode la plus efficace. Alors munis d'une binette, d'un balai, d'une pelle et d'une brouette et armés de courage et de patience, nos agents effectuent un travail consciencieux, soigné et appliqué mais à peine ont ils fini d'un côté qu'il faut reprendre de l'autre sans pouvoir réellement couvrir l'ensemble de la commune et satisfaire tout le monde. Le désherbant naturel et bio autorisé (mélange sel, vinaigre, et eau) est d'une efficacité toute relative pour un résultat non satisfaisant.

Alors que faire ... ? Confrontées au même problème certaines communes n'hésitent pas à demander à chacun de procéder au désherbage et à l'entretien des abords de leur habitation en adoptant un comportement éco-citoyen. Mais est-ce bien légal ? La réponse est OUI.

En effet, l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités dont les communes disposent en vue d'assurer notamment « la sûreté et la commodité du passage dans les rues et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage », et ainsi demande aux riverains de se charger du déneigement, du balayage et du désherbage du trottoirs devant leur habitation.

Il est important que vous, riverains et administrés, soyez informés de cette disposition qui s'offre à nous les municipalités, pour faire face à ce genre de situation. C'est un simple pouvoir de police du maire et pour cela il suffit juste de prendre un arrêté municipal.

Nous ne souhaitons pas en arriver là et préférons faire appel à votre compréhension et votre tolérance mais aussi à la bonne volonté de ceux qui, nous n'en doutons pas, préféreraient arracher les mauvaises herbes qui poussent devant chez eux plutôt que de pester contre nos agents ou plus généralement la commune de manière critique et non constructive. En adoptant de plein gré cette attitude, le vieil adage « balayer devant sa porte » pourrait alors prendre un sens éco-citoyen profitable à tous.

RAPPEL : RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES DU GRAND AMIÉNOIS SUR LEURS DÉPLACEMENTS



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), en partenariat avec l'État, réalise une enquête sur les déplacements quotidiens des résidents de 466 communes du Grand Amiénois (dont la **communauté de communes Nièvre et Somme**), d'octobre 2023 à février 2024. La **société ALYCE** a été mandatée pour mener à bien cette enquête auprès de 8 000 personnes par des entretiens téléphoniques auprès de ménages tirés au sort dans les CC Avre Luce Noye, Territoire Nord Picardie, Grand Roye, Somme Sud-ouest, Val de Somme, **Nièvre et Somme**, Pays du Coquelicot.

Si vous êtes contactés, nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps de répondre aux enquêteurs. Le questionnaire dure une trentaine de minutes. Quelques soient vos déplacements (ou non déplacement), elles sont représentatives d'une situation particulière. Vos réponses fourniront les éléments pour apporter des améliorations à votre mobilité du quotidien.

Soyez rassurés, les informations recueillies resteront confidentielles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ou la société ALYCE dont les coordonnées seront sur le courrier que vous recevrez (ou avez reçu).

Pour plus d'informations, voir le courrier « [enquête sur les déplacements des ménages du Grand Amiénois 2023](#) » au panneau d'affichage papier et sur notre site internet à l'adresse suivante → <https://www.mairiesaintlegerlesdomart.fr/>

CARSAT : SUSPENSION TEMPORAIRE DU GENRE ITINERANT RETRAITE SUR LE DEPARTEMENT

La CARSAT nous informe que le service du centre itinérant retraite est suspendu pour une durée indéterminée, en raison d'un changement d'organisation au niveau de leur équipe en charge de cette mission, et de réparations à opérer sur le véhicule.



Dans l'attente, les assurés sont invités à se diriger vers les services de proximité habituels :

- Agence de Glisy
- France Services Aubépines (Point d'accueil d'Abbeville)
- France Services Villes Sœurs (Point d'accueil d'Eu)

Ces différents points ne reçoivent que sur rendez-vous.

Il est désormais possible de prendre rendez-vous en passant par son espace personnel sur le site de l'assurance retraite www.lassuranceretraite.fr

EFFECTIFS DES CLASSES - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

CLASSES	EFFECTIFS	ENSEIGNANTS
TPS	10 (+ 6 qui arriveront avant la fin Décembre)	Mme MOREL
PS-1	15	Mme LASSAL / Mme FLON
PS-2	16	Mme PANCIERA
MS	15	Mme OLIVIER
GS	17	Mme COLLET
CP-A	12	Mme SIMON
CP-B	11	Mme DAVID
CEI-A	12	M. VERLIN
CEI-B	13	Mme CARLIER DAMERVAL
CE2	19	Mme PATINIER
CM1	23	Mme SNAUWAERT
CM2	24	Mme NIVELLE
ULIS	Répartis selon les niveaux	Mme KWASMIEWSKA
TOTAL	193	



**NOUS VOUS
SOUHAITONS À
TOUTES ET À
TOUS UNE
BONNE ANNÉE
SCOLAIRE.**



ÇA S'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE ...

Un petit aperçu des animations qui ont fait la vie de la Médiathèque lors de la période estivale.

✂ ÉLECTION DE L'ALBUM PRÉFÉRÉ DES ALSH 2023

Dans le cadre de "Partir en Livre", les enfants des centres de loisirs Nièvre & Somme dont « la cabane de Ferry » ont été invités à voter pour désigner leur coup de cœur parmi quatre ouvrages présentés et lus par les bibliothécaires.

Avec 176 voix, c'est l'album "Calamity Chat" de Nicolas O'Byrne qui a été élu.

En récompense, chacun des centres de loisirs participants ont reçu l'album gagnant offert par la Communauté de communes Nièvre & Somme.

Les livres de la sélection ci-dessous sont disponibles dans les médiathèques du réseau :

- Calamity Chat de Nicolas O'Byrne
- Slip de Alex Cousseau
- Les amoureux du livre de Frédéric Laurent
- Ma famille méli-mélée d'Aurélia Gaud

N'hésitez pas à les emprunter !



✂ ATELIER LABO SONORE : INITIATION À LA MUSIQUE ÉLECTRO-ACOUSTIQUE



Dans le cadre du Festival Live entre les livres de l'association Dynamo, les enfants du groupe des 6-8 ans de l'accueil de loisirs ont participé avec enthousiasme à l'atelier « Labo sonore » dirigé par l'artiste et musicien Antoine Kempa.

Les petits artistes ont pris plaisir à créer une musique avec les bruits d'objets trouvés dans la médiathèque. Bravo à tous les participants !

✂ PROCHAINES ANIMATIONS

A ne pas manquer !

« Des parents, des bébés » le festival est de retour !

Dans le cadre du festival « Des parents, des bébés », initié par la Bibliothèque départementale de la Somme en collaboration avec le Réseau Lecture Nièvre & Somme, diverses animations vous seront proposées pendant les vacances de la Toussaint à la médiathèque de Saint-Léger-Lès-Domart.



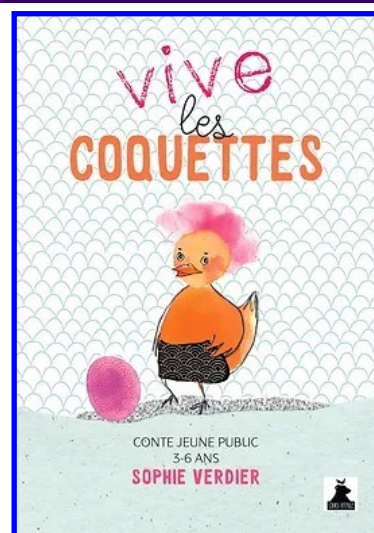
AU PROGRAMME :➤ **Spectacle : « Vive les coquettes » avec Sophie Verdier***

**Le samedi 21 octobre 2023 à 15h30
(dès 3 ans - 35 mn)**

Contes, comptines, jeux de doigts, chansons, ukulélé.

Voletta, conteuse à plumes, vole à travers le monde pour dénicher les histoires de poules. Elle révélera qui de la poule ou de l'œuf est arrivé en premier, si petite Poussine chantera à la place du vieux coq, si Poule Rousse échappera à Roger, le renard rusé et si Pou-poule, petite poule mouillée, trouvera le courage d'affronter le monde.

* Spectacle offert par la BDS

➤ **Racontée : « Même pas peur ! » avec les bibliothécaires**

**Le vendredi 27 octobre à 10h30
(dès 5 ans - 35 mn)**

Des histoires à frissonner de peur... (un tout petit peu, promis !)

➤ **Atelier créatif : Spécial Halloween**

Le samedi 28 octobre à 10h00

Création d'une carte Pop-Up
(dès 7 ans - adultes bienvenus ! - 1h30)

➤ **Matinée jeux de société spéciale Halloween**

**Le vendredi 03 novembre 2023
de 9h30 à 12h00
(Public familial, enfants à partir de 4 ans)**

Venez jouer seul(e), entre amis ou en famille.
Sorcières, monstres, zombies seront de la partie !

✂ **INFOS PRATIQUES**

Toutes les animations sont **gratuites sur réservation et dans la limite des places disponibles.**

Renseignements et inscriptions sur place ou par téléphone au **03.22.52.77.44**

D'autres rendez-vous sont fixés dans les médiathèques du département et notamment sur notre territoire. Le programme détaillé est à votre disposition dans les médiathèques du réseau. Vous pouvez aussi le consulter sur les sites **reseaulecture-nievresomme.fr** et **www.bibliotheque.somme.fr**

Excellent festival à toutes et tous !
On vous attend nombreux !

Patricia Jacquart
Responsable de la médiathèque

LA CABANE DE FERRY : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - JUILLET 2023

Cet été l'accueil de loisirs a accueilli 114 enfants, il a ouvert ses portes du 10 au 28 juillet 2023.

Une équipe dynamique composée d'une directrice, d'une adjointe et de 15 animateurs dont 2 bénévoles très motivés.

Tout au long du centre, l'équipe a œuvré pour permettre à tous les enfants de profiter pleinement de leurs vacances en toute sécurité.

Le thème de cet été s'intitulait « Il était une fois..... ».

Les journées s'organisaient en tenant compte du rythme de vie des enfants, temps calmes, temps libres ponctués par de nombreuses sorties comme Le Labyrinthe Pop-Corn à Rivery, la découverte de la ferme de Souchinet, visite et atelier dégustation à la chèvrerie de Canaples, visite à la médiathèque et piscine.



Pour les plus grands un séjour à la base nautique de Saint Sauveur fut organisé avec diverses activités sur place comme du Paddle, Kayak et du méga Paddle. Des journées bien remplies qui ont ravi les jeunes.

Ils ont découvert l'escape game et l'accrobranche, fait une partie de pêche à la pisciculture de Canaples, ils ont profité des espaces sportifs à Flixecourt ainsi que le mini-golf et la piscine.

Comme vous pouvez le voir, pas le temps de s'ennuyer à la « Cabane de Ferry ». Sans oublier les traditionnelles activités manuelles, grands jeux et tout cela dans la joie des vacances.

Une kermesse en plein air fut organisée par l'équipe d'animation et le personnel des ateliers. Le soleil était au rendez-vous, nous avons partagé un agréable moment avec parents et enfants. Cet instant festif a pu se prolonger grâce au repas organisé par le Food truck et notre DJ.

Les vacances se sont terminées sur un bon souvenir, la visite du Zoo de Thoiry. Pour beaucoup, ce fut une première de se balader en bus tout près des ours, des lions et girafes.

Prochaines vacances, celle de la Toussaint. N'hésitez pas à venir vous renseigner pour inscrire vos enfants et découvrir l'équipe d'animation.

Au programme visite de la cité nature d'Aras, piscine, bal des monstres, activités manuelles sur Halloween.

Durant ces vacances les enfants vont découvrir comment se fête Halloween dans les autres pays.

La Cabane de Ferry accueille vos enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 18h30.

La cabane de Ferry
Vacances de la Toussaint
Du 23 octobre au 3 novembre 2023
 Pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

Vient découvrir comment se fête Halloween dans les autres pays.

Inscriptions :
 Vendredi 29 septembre 2023 de 18h00 à 20h00 à la cabane de Ferry.
Pour les parents dont les enfants n'ont jamais fréquenté l'accueil de loisirs.

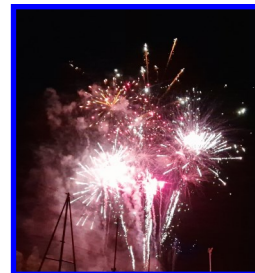
Pour les autres parents, si vous souhaitez inscrire votre enfant, il vous suffit juste de retourner la fiche d'inscription remplie et de la déposer dans la boîte aux lettres « Cabane de Ferry » à l'école Jules Ferry à partir du vendredi 29 septembre. Ensuite tout sera déposé sur votre espace famille.
 (Enfants ayant fréquentés les ACM de Pâques, Juillet et ou les mercredis)

Bal des monstres Piscine Grand jeu
Activités manuelles sur Halloween
Concours sculpture sur Citrouilles
Projection
Visite de la cité nature

LES MANIFESTATIONS

✂ FÊTE NATIONALE 2023 : 13 et 14 JUILLET

Le 13 Juillet au soir a eu lieu la retraite aux flambeaux avec la participation du « Club de Zumba de Sabrina », suivie d'un feu d'artifice au Stade d'Harondel.



Le lendemain matin sous le soleil et la canicule, après la traditionnelle cérémonie du 14 Juillet au monument aux morts, place fut donnée à midi, au repas champêtre dans la cour de l'école Jules Ferry.



L'ensemble du Conseil Municipal, en place depuis le matin, a accueilli les convives par un apéritif et un concert animé par Tony LADENT.



Musique et danses, jambons grillés, mais également rires et jeux pour les plus jeunes, ont été partagés par tous !!!



✂ APÉRITIF CONCERT

Le samedi 16 Septembre 2023, afin de lancer l'ouverture de la fête foraine, et pour la seconde année, la municipalité a organisé un apéritif concert gratuit, animé par le groupe « TEMPO ». Les convives ont pu se restaurer auprès d'un foodtruck et une buvette tenue par la municipalité.

✂ FÊTE LOCALE ET RÉDERIE



Le 17 Septembre dernier, s'est déroulée la fête foraine de S^t-LÉGER, ainsi qu'une réderie organisée par la Municipalité avec la participation des majorettes de Flixecourt « Les Dauphynes ».

Comme chaque année, un bon pour une partie gratuite de manège a été remis aux enfants scolarisés aux écoles de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART.



! AVIS AUX HABITANTS !

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de Mairie. Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

En revanche, le fait de se déclarer en Mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale, c'est à vous d'en faire la demande.



BUS - TRANSSO



SERVEUR VOCAL = 03.74.27.00.80

Pour savoir si les transports par autocar sont suspendus ou connaître les perturbations prévues pour cause de grève.

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé comme chaque année de **maintenir le colis de Noël**. Par ailleurs, les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères ne pourront pas bénéficier de l'aide. Cependant concernant les familles en difficulté pour le paiement (arrérage important), les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Les inscriptions se feront du **13 au 24 Novembre 2023 inclus**, sous conditions de ressources et sur présentation des pièces suivantes : livret de famille ou pièces d'identité ; quittance de loyer ; avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 ; justificatifs de revenus du mois en cours (Bulletins de salaire, retraites, pensions y compris retraite complémentaire, avis de paiement ASSEDIC, attestation CAF, pour le RSA : attestation CAF).



CIMETIÈRE



En cas de vol d'objets funéraires ou fleurs : déposez-plainte en premier lieu en Gendarmerie et informez la Mairie.

Certains objets sont retrouvés et conservés pendant un an par les Services Techniques. Les poubelles réparties dans les cimetières sont destinées uniquement aux fleurs et pots provenant des sépultures, les marbres et autres objets hors d'usage ou jugés inutiles doivent être emportés par les familles car ils ne sont pas collectés par le SMIRTOM.



**La Toussaint approche, soyez vigilant !
Ne laissez pas d'objets visibles dans votre voiture.**

FÊTES À VENIR

OCTOBRE :

- Samedi 21 : Loto « Les chasseurs réunis »

NOVEMBRE :

- Samedi 11 : - Commémoration de l'Armistice 14-18
- Banquet de l'U.N.C.

DECEMBRE :

- Mercredi 21 : Saint-Nicolas de l'« A.D.R.A.V »
- Dimanche 17 : Noël des Aînés - Distribution des colis

À NOTER :

COLIS DES AÎNÉS 2023

L'âge d'attribution du **colis des aînés est de 65 ans.**

Par ailleurs le Conseil Municipal a décidé que **les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères des années antérieures à 2018, ne pourront pas prétendre à la remise de leur colis.**